

Image not found or type unknown



Règlement des charges de copropriété à l'achat

Par **Blacklion**, le **10/02/2015** à **21:08**

J'ai acquis un appartement «neuf » vers le 20 Juillet 2014, 3eme trimestre 2014. J'ai donc eu à payer des charges de copropriété au prorata de ma période de présence dans cet appartement sur le trimestre en question. Est-il normal d'avoir eu à payer des frais relatifs au chauffage alors que je n'ai commencé à chauffer mon appartement que mi-décembre, fin du 4eme trimestre 2014 ? par extension et bien que cela ne soit pas choquant est-ce normal d'avoir eu à payer des charges sur ce trimestre qui était déjà engagé?